

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, M. Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucou : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

**Secrétaire de séance :** M. Anthony POULIN

**Procurations de vote :**

**Mandants :** F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

**Mandataires :** B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T. MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004377

Rapport n°5.6 - Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2017

## Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2017

**Rapporteur** : Karima ROCHDI, Vice-Présidente

**Commission** : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire

**Sans incidence budgétaire**

### Résumé :

La loi du 21 février 2014 et l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales prévoient qu'un débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville à partir d'un rapport dont le contenu est précisé par le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 et pour lequel les conseils citoyens présents sur le territoire seront consultés, en amont, sur le projet de rapport.

Le rapport politique de la ville constitue un outil de pilotage visant à favoriser une meilleure analyse des enjeux des quartiers prioritaires, de consolider et présenter des éléments de bilan de l'action des collectivités en faveur des habitants, d'identifier des pistes d'évolution visant à renforcer l'efficacité de leurs actions.

Le présent rapport permet de rendre compte de la pluralité et de la complémentarité des actions menées au titre de la politique de la ville en application des orientations stratégiques et transversales définies avec l'ensemble des signataires du contrat de ville du Grand Besançon.

Le présent rapport a été présenté pour avis aux Conseils Municipaux de Besançon et de Novillars et adressé aux Conseils Citoyens.

La loi du 21 février 2014 et l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales prévoient qu'un débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville à partir d'un rapport dont le contenu est précisé par le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 et pour lequel les conseils citoyens présents sur le territoire seront consultés, en amont, sur le projet de rapport.

Le rapport politique de la ville constitue un outil de pilotage visant à favoriser une meilleure analyse des enjeux des quartiers prioritaires, de consolider et présenter des éléments de bilan de l'action des collectivités en faveur des habitants, d'identifier des pistes d'évolution visant à renforcer l'efficacité de leurs actions

Le présent rapport permet de rendre compte de la pluralité et de la complémentarité des actions menées au titre de la politique de la ville en application des orientations stratégiques et transversales définies avec l'ensemble des signataires du contrat de ville du Grand Besançon.

### **I - La politique de la ville dans le contexte de l'agglomération du Grand Besançon**

#### **A - Les orientations stratégiques du contrat de ville**

Le contrat de ville signé le 21 février 2015 par 21 partenaires fixe les grands principes devant guider leurs actions en direction des quartiers relevant de la politique de ville pendant la durée du contrat 2015-2020.

La stratégie d'intervention retenue se structure ainsi autour de trois orientations :

- restaurer la tranquillité publique dans les quartiers,
- mener une politique de développement social volontariste notamment vers les publics jeunes et leurs familles,
- renforcer l'attractivité des quartiers afin de mieux les insérer dans l'agglomération.

Ces trois orientations stratégiques sont complétées par trois orientations transversales :

- lutter contre toutes les formes de discriminations et promotion de l'égalité femmes/ hommes,
- participation des habitants,
- jeunesse.

Enfin, le pilier « Valeurs de la République et Citoyenneté » est venu compléter ce dispositif. Ces orientations et les actions afférentes couvrent un champ très large de thématiques (développement économique, renouvellement urbain, habitat, logement, formation/apprentissage, emploi, éducation, participation des habitants, tranquillité publique, parentalité, sport, culture, loisirs, gestion urbaine et sociale de proximité...) qui permettent de développer une approche globale des difficultés des quartiers et de leurs habitants sur lesquelles les partenaires se mobilisent.

Elles ont également pour vocation d'inscrire les quartiers concernés dans la stratégie de territoire de l'agglomération bisontine.

A noter que le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Contrat Local de Santé (CLS), le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et la convention thématique Culture et Territoires sont annexés au contrat cadre et en constituent respectivement les volets sécurité/tranquillité publique, santé, jeunesse et culture.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (Planoise et Grette), le contrat de ville comporte une forte dimension urbaine, qui permet d'envisager la transformation, la revitalisation de ces quartiers en développant leur attractivité.

### B - Les quartiers prioritaires

La géographie prioritaire intercommunale de la politique de la ville se présente de la manière suivante sur notre territoire :

5 quartiers prioritaires :

- Planoise (NPRU d'intérêt national)
- Cité Brulard (NPRU d'intérêt régional)
- Montrapon
- Clairs-Soleils
- Palente-Orchamps

3 quartiers de l'ancienne géographie prioritaire devenant de fait des quartiers /secteurs en veille « active » :

- Battant
- Amitiés
- Vareilles

5 quartiers / secteurs en observation :

- sur Besançon : Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger, Rosemont-Pesty, les Hauts de Saint-Claude,
- sur les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) : Curie/Pasteur à Novillars.

### C - L'organisation dédiée au contrat de ville qui s'appuie sur un large réseau partenarial.

Compte tenu des missions partagées entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon, le pilotage du contrat de ville est confié à une direction transversale mutualisée entre les 2 collectivités (article L.5211-4-I du CGCT et délibération n°2015/002866 du Conseil de Communauté du 17 juin 2015)

Cette direction anime et coordonne les actions issues du contrat de ville, dans une approche globale, territoriale (à l'échelle des quartiers) et partenariale.

Le contrat de ville s'est en effet construit et se développe en lien étroit :

- avec les différentes délégations thématiques de la Ville et du Grand Besançon
- avec les partenaires extérieurs au premier rang desquels figurent l'Etat, mais également la Région, le Département, la CAF, les bailleurs sociaux, la CDC, Pôle Emploi...
- avec les associations et les porteurs de projets qui se reconnaissent dans les objectifs du contrat de ville et agissent au quotidien dans les quartiers,
- avec les conseils citoyens et les habitants des quartiers de la politique de ville qui sont régulièrement consultés et associés aux actions menées, conformément aux dispositions de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

## II - Focus territorial : les quartiers NPRU et Novillars

### A – Le protocole de préfiguration NPRU

Le protocole de préfiguration du NPRU engagé pour les quartiers de Planoise (quartier d'intérêt national) et Grette (quartier d'intérêt régional), a été signé avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU), les bailleurs, la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) ainsi qu'avec la Région Bourgogne Franche-Comté et le Département du Doubs le 21 avril 2016.

Le protocole de préfiguration est la première étape de contractualisation avec l'ANRU du futur projet de renouvellement urbain. Destiné à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie, il permet la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation.

C'est pourquoi un certain nombre d'études a été lancé à la suite de sa signature et se sont déroulées au cours de l'année 2017. Elles ont pour but d'établir ou de compléter des diagnostics, de réaliser des études ciblées pour nourrir les réflexions sur le territoire et ses habitants afin de guider les choix futurs en permettant d'établir la stratégie de rénovation urbaine qui fera l'objet des conventionnements NPRU définitifs. Des études sont ciblées sur Grette et Planoise.

D'autres ont une vocation plus générale.

L'étude globale d'analyse des marchés de l'habitat et du logement s'est poursuivie au cours de l'année 2017 et a permis d'aboutir à l'adoption par la conférence intercommunale du logement (CIL) du 14 mars 2018 à l'adoption du document cadre qui préfigure la convention intercommunale d'attribution (CIA), prévue mi 2018.

3 axes ont été retenus :

- Conforter le dynamisme géographique de l'agglomération,
- Maintenir le poids démographique de la ville centre,
- Viser un meilleur équilibre territorial en intervenant sur les quartiers et les résidences les plus fragiles et en renforçant la solidarité intercommunale dans l'accueil des ménages modestes et fragiles.

L'enjeu, à travers cette étude et la CIA à venir, est d'encadrer et d'accompagner les opérations de renouvellement urbain en créant les conditions d'une meilleure mixité sociale entre les quartiers et les communes du Grand Besançon.

Une deuxième étude générale portant sur la faisabilité de la mise en place d'une démarche d'auto-réhabilitation accompagnée, destinée aux locataires du logement social des QPV, a été réalisée par l'Association des Compagnons Bâisseurs en partenariat avec l'Association Julienne Javel pour le suivi des 3 chantiers test. Cette « étude action » a permis de confirmer pour l'ensemble des partenaires (CAGB, Région, Département, CAF, bailleurs, CCAS, Conseils Citoyens) l'intérêt d'un tel outil d'insertion par l'habitat.

La phase opérationnelle sera engagée en 2018 sur 2 quartiers : Planoise (secteur Ile de France) et Palente/Orchamps.

Grette :

La perspective de la déconstruction de la cité des 408 explique que les actions menées dans le cadre du protocole de préfiguration concourent toutes à la mise en œuvre de modalités d'accompagnement partenariales et optimales des habitants à reloger.

Suite au diagnostic sociologique mené en 2016 les partenaires ont engagé un travail approfondi autour du relogement des habitants et des mesures d'accompagnement afférentes.

L'accompagnement des ménages à reloger a été confié au CCAS de la ville de Besançon dans le cadre d'une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS).

Les relogements ont été effectués en application d'une charte intercommunale de relogement adoptée en 2015 qui s'applique à toutes les opérations de relogement ayant lieu sur le territoire de l'Agglomération.

L'année 2017 a permis de poursuivre et solder les relogements des personnes résidants au 13 rue Brulard (vide en juin 2017) et de débiter l'opération de relogement pour celles du 29 rue Brulard (39 relogements d'habitants du 29 rue Brulard ont eu lieu en 2017 avec une occupation de 11 % à la fin de l'année.

Grand Besançon Habitat a lancé un appel d'offre au 2ème semestre et retenu fin décembre le prestataire qui réalisera les chantiers de déconstruction des 3 barres, avec un début de chantier prévu au 1er février 2018 pour le bâtiment 13.

Une réflexion partenariale sur la réalisation d'un travail avec les habitants autour de la mémoire du quartier a été engagée avec la Compagnie Teraluna avec comme objectif la production d'un ouvrage en 2018.

Le projet de démolition de la Grette et d'aménagement transitoire a été présenté à la Réunion Technique Partenariale de l'ANRU en décembre avec comme objectif une contractualisation en 2018.

Planoise :

Plusieurs études ont été menées ou poursuivies sur Planoise en 2017, dont une Etude de Sécurité et Sureté Publique (ESSP), une étude sociologique et une étude sur l'implantation d'un hôtel d'artisans. Leurs préconisations et recommandations viendront nourrir la construction de la stratégie globale de renouvellement urbain accompagnée techniquement par une mission globale d'urbanisme.

La mission globale d'urbanisme s'est poursuivie en s'appuyant notamment sur les études précitées et sur un partenariat très étroit avec l'Etat (DDT et ANRU) et les bailleurs sociaux. Le travail mené sur Planoise a permis de définir un certains nombres d'invariants pour l'élaboration en cours de différents scénarios de renouvellement urbain :

- Mettre en place des stratégies de tranquillité et de sûreté publique
- Soutenir le développement économique et l'excellence numérique
- Remettre à niveau les équipements et les services
- Favoriser la qualité de l'habitat pour redonner de l'attractivité aux logements
- Renforcer les qualités paysagères et les enjeux arborés de Planoise
- Travailler sur le discours et l'image de Planoise

Planoise quartier d'excellence numérique ANRU +

Suite à la dynamique initiée en 2016 avec la concrétisation de réalisations préfigurant le projet Planoise « quartier d'excellence numérique » (Les Fabriques du 10 (rue Picasso) : espace de co-working géré par BGE, Access Code School, labellisé « Grande Ecole du Numérique », lieu d'apprentissage aux métiers du numérique notamment destiné aux jeunes sans diplômes et/ou en rupture scolaire, le Fablab), le Grand Besançon a répondu et a été retenue sur les deux axes de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ANRU + sur l'innovation dans les quartiers :

Investir dans les quartiers avec le projet de coopérative du numérique

Innover dans les quartiers avec des axes portant sur l'e-inclusion notamment en lien avec la MSAP, l'e-éducation, la structuration d'une filière numérique s'appuyant sur la future coopérative, l'auto-production d'énergie afin de réduire les charges des locataires.

Dans un premier temps, l'ANRU+ a permis d'obtenir une subvention de 100 000 € pour financer de l'ingénierie. Dans un deuxième temps, il sera possible de mobiliser des subventions pour la phase opérationnelle.

Maison de services au public (MSAP).

La Direction Contrat de Ville a été mandatée pour assurer, en mode projet, le pilotage de la réalisation de ce nouvel équipement confié au CCAS.

Après une année consacrée à l'élaboration du projet, l'année 2017 a été consacrée aux travaux et aux différentes étapes de préparation à l'installation des services et partenaires (Ville de Besançon, CCAS, CAF du Doubs, CPAM 25, CPAM 70 (centre d'examen de santé), Mission Locale, Délégué du procureur, défenseur des droits, AAVI ...).

En effet, cet équipement de proximité a vocation à répondre aux besoins des usagers planoisiens, bisontins et grand bisontins. La MSAP regroupe dans un lieu unique, situé 9 rue Picasso, des fonctions et services concourant à faciliter :

- L'accès aux droits (et notamment aux droits « sociaux » afin de lutter contre le « non recours ») et aux services publics,
- L'accompagnement vers l'emploi, notamment des jeunes et les articulations avec Pôle Emploi installé place Cassin, à proximité de la MSAP,
- L'accès à la santé, avec la pérennisation du Centre d'Examen de Santé de la CPAM et les différents services et actions du CCAS dans ce domaine,
- La participation des habitants (bureau et espaces de réunion pour le Conseil Citoyen de Planoise + Maison du projet dans le cadre du NPNRU)
- La création de synergies entre les différents acteurs institutionnels permettant de mieux coordonner le service rendu aux usagers
- Le conseil citoyen de Planoise, auquel des locaux seront dédiés dans la MSAP, a été associé au projet qui accueillera également la « Maison du Projet » NPRU.

A noter également la présence de :

- La mission GUSP, qui va prendre en compte, dans la proximité, les dysfonctionnements constatés et exposés par les habitants,
- des équipes territorialisées des Espaces Verts et de la Voirie (garages et ateliers au sous-sol + vestiaires et bureau au rez de chaussée).

La Maison de services au public a ouvert ses portes le 9 janvier 2018. Elle est désormais gérée par le CCAS

Travaux.

Des travaux de voirie ont été engagés sur le boulevard Allende (création d'un trottoir et d'une piste cyclable face au Lycée Victor Hugo) et sur la rue des Causses (création de trottoir et parking).

#### B - Commune de Novillars cité Curie/Pasteur : un quartier en observation au titre de la politique de ville

Novillars a poursuivi le travail initié en 2016 sur la cité Curie Pasteur avec l'appui du contrat de ville :

- structuration d'une dynamique favorisant le lien social au sein de la cité
- poursuite de l'opération de relogement des habitants préalable à la démolition de deux bâtiments (40 logements sociaux) situés rue Cousteau ; cette opération, prévue au Plan Stratégique de Patrimoine de Habitat 25, s'inscrit dans une volonté d'ouvrir le quartier sur le reste de la commune.
- le relogement des habitants est assuré par une MOUS et suivi par le Groupe technique du Relogement en conformité avec la charte communautaire du relogement

### III - Les chantiers thématiques, menés dans le cadre du contrat de ville en 2017

#### A – La tranquillité publique

2017 a vu la mise en place sur Planoise, à l'instigation de Madame la Procureure de la République, d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) répondant à la nécessité d'une intervention spécifique et coordonnée des acteurs publics qui se caractérise par un partenariat intensifié afin de déterminer et de mener une stratégie offensive visant principalement le traitement adapté des actes de délinquance.

Les bailleurs sociaux ont poursuivi le dispositif de tranquillité résidentielle initié en 2016 et co financé avec l'État, le Grand Besançon et la Ville.

## B – Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est une démarche partenariale pilotée par la Mission GUSP et menée avec l'Etat, l'USH, les bailleurs sociaux et les habitants qui vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en agissant sur des problématiques quotidiennes : propreté, aménagement, tranquillité publique et résidentielle, stationnement, gestion des déchets ...

Elle vise également à accroître l'attractivité de ces quartiers.

Dans la suite de 2016, l'année 2017 a permis :

- d'organiser des diagnostics en marchant dans chaque QPV (printemps 2017) en présence des habitants, représentants des conseils citoyens ou d'associations,
- d'apporter des réponses aux points relevés,
- d'élaborer, sur la base de ces diagnostics, mais également des analyses techniques des différents partenaires une convention cadre GUSP et des conventions territoriales propres à chaque QPV
- de travailler en lien étroit avec les bailleurs sociaux et les services de la Ville et du Grand Besançon à la mise en place de plans de gestion de site permettant d'assurer une bonne réactivité et coordination dans les interventions

En parallèle, et par mesure de cohérence, des avenants aux conventions relatives à l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été travaillés avec les bailleurs et l'Etat de manière à faire coïncider leurs objectifs avec ceux de la GUSP.

## C – La Participation des habitants

La loi Lamy de février 2014 prévoit d'installer des Conseils Citoyens dans les quartiers prioritaires de la Ville avec pour objectif premier d'associer davantage les habitants souvent éloignés du débat public à la vie de leur quartier. Le deuxième objectif est de favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'initiatives locales afin d'encourager et de soutenir le pouvoir d'agir des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Après une année de fonctionnement, le constat avait été fait que seul le conseil citoyen de Planoise s'était inscrit dans une réelle dynamique qui s'est poursuivie sur 2017. Quatre personnes ont participé à la formation dispensée par l'Ecole de la Rénovation Urbaine à destination des membres des instances de participation au cours de l'été 2017, dans la perspective du projet de renouvellement urbain. A ce sujet, le conseil citoyen a également été convié aux comités de pilotage des études menées sur Planoise.

Par ailleurs, le conseil citoyen a pris l'initiative d'organiser une réunion sur la thématique de la tranquillité/sécurité publique à laquelle il avait convié Madame la Procureure, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et Monsieur le Maire Président.

2017 a vu le conseil citoyen de Palente Orchamps se développer sous l'impulsion de certains de ses membres, ce qui lui a permis d'être présent et actif sur différents dossiers.

En revanche, le conseil citoyen de Montrapon reste peu investi par les habitants même si ses membres sont très impliqués dans la vie du quartier et répondent présents aux instances de pilotage du contrat de ville.

La mobilisation des habitants est peu présente à Clairs Soleils.

Elle est devenue inexistante à la Grette ce qui s'explique par les nombreux relogements effectués depuis 2 ans.

Enfin, les membres des Conseils Citoyens ont participé aux deux Comités de Pilotage du Contrat de Ville qui se sont déroulés en mars et septembre 2017.

#### D – Les actions menées par l'association de la fondation étudiante pour la Ville (AFEV)

L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) est une association nationale, implantée dans un grand nombre de villes étudiantes. Son action s'organise autour de 2 axes :

- mobiliser des étudiants pour organiser un accompagnement individuel à domicile d'enfants et adolescents en difficulté scolaire,
- organiser, à travers l'action « volontaires en résidence », en lien avec les établissements scolaires (écoles et collèges) une mise à disposition d'un binôme de services civiques en charge de travailler sur l'amélioration du climat scolaire, la citoyenneté en lien avec les équipes pédagogiques.

Le projet d'implantation de l'AFEV a reçu un accueil favorable des institutions et a été financée dans le cadre de l'appel à projets 2017 pour un début d'action à la rentrée de septembre 2017.

Ce dispositif répond à un réel besoin d'accompagnement éducatif individuel qui n'était jusqu'alors pas couvert malgré l'implication des structures associatives ou municipales qui interviennent au quotidien auprès des jeunes en mode collectif.

Fin décembre 2017, 70 étudiants étaient prêts à s'investir dans le dispositif et 42 enfants étaient accompagnés.

#### E – L'Emploi Insertion

Le Grand Besançon a défini en 2010 sa stratégie de développement économique et l'a actualisée pour 5 ans en 2015, année d'intégration de la compétence emploi-insertion au sein de sa Direction de l'économie.

La lecture du diagnostic et de l'analyse des caractéristiques du bassin d'emploi du Grand Besançon, ont conduit le Grand Besançon à poursuivre en 2017 sa stratégie emploi-insertion qui s'attache plus particulièrement à développer des actions visant à :

- Développer une offre de services sur l'ensemble du territoire en direction des entreprises et des demandeurs d'emploi en s'appuyant sur les acteurs et dispositifs existants (recours à un appel à projets pour stimuler l'innovation sociale),
- Optimiser les partenariats avec les entreprises, le service public de l'emploi (SPE), de la formation professionnelle et les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en visant à mobiliser les dispositifs de droit commun de la politique de l'emploi,
- Diversifier les voies d'accès à l'emploi, en particulier pour les publics rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle notamment grâce à l'insertion d'une clause sociale dans les marchés publics,
- Veiller à l'adéquation entre les besoins des entreprises en matière de main d'œuvre et la qualification de la main d'œuvre en activant des réponses formation adaptées et accompagnant les entreprises dans leurs recrutements,
- Favoriser la création d'entreprise et le développement d'activités économiques : ZFU – territoire entrepreneur, activité commerciale de proximité dans les secteurs péri-urbains ...

L'ensemble des actions proposées ci-dessous répondent à un ensemble d'objectifs opérationnels eux-mêmes réunis sous 3 axes :

Axe 1 : Répondre aux enjeux du territoire : faciliter l'accès à l'emploi pour ses habitants, quel que soit leur niveau de qualification et apporter des réponses aux besoins des acteurs économiques du territoire

Axe 2 : Animer la politique emploi et insertion du Grand Besançon

Axe 3 : Favoriser l'entrepreneuriat, le développement de l'ESS et agir par le levier de la commande publique sur l'emploi et le développement économique

Convention entreprises et quartiers

Le 17 mars 2017, 42 entreprises du Grand Besançon ayant fait le choix de s'engager aux côtés des pouvoirs publics dans la lutte contre la réduction des inégalités qui affectent les habitants des quartiers populaires en matière d'accès à l'emploi, ont signé la convention entreprises et quartiers.



Cette convention, adaptée aux caractéristiques du tissu économique local, propose aux entreprises de s'engager sur tout ou partie des actions suivantes :

- Education et orientation scolaire
- Emploi, Insertion et Formation
- Développement économique
- Soutien aux initiatives locales
- Mécénat de solidarité.

#### F- La lutte contre les discriminations et la promotion de l'Égalité Femmes/Hommes

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'Égalité Femmes/Hommes est l'une des trois thématiques transversales du contrat de ville cadre déclinée en un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD).

Après le travail mené en 2016 avec les services de la Ville de Besançon et de l'Agglomération, autour des actions à mener en matière de lutte contre les discriminations, un état d'avancement du PTLCD a été présenté au Comité de Pilotage du 29 septembre 2017 pour validation des critères retenus :

- origine,
- sexe,
- patronyme,
- lieu de résidence,
- capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français,
- appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie,
- appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une nation
- appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée

Ces critères ont été retenus car ils constituent, au vu des études nationales réalisées sur le sujet, ceux auxquels les habitants des QPV sont le plus souvent exposés.

#### G - L'appel à projets 2017

L'appel à projets annuel permet aux partenaires du contrat de ville de financer des actions majoritairement portées par des associations locales - qui concourent à la réalisation des objectifs du contrat.

Les priorités suivantes ont été définies par les partenaires pour la programmation de l'appel à projets 2017 sur l'ensemble des quartiers :

Education/parentalité/Jeunesse

Vivre-Ensemble (Valeurs de la République, Citoyenneté, Laïcité)

Accompagnement aux usages du numérique pour tous les publics.

Compte-tenu des perspectives de relogement des habitants du quartier de la Grette, il a été demandé de proposer des actions contribuant à l'accompagnement des habitants :

- Aide à la réalisation de petits travaux, ateliers de bricolage, ...
- Accueil et présentation des nouveaux quartiers de résidence,
- Maintien du lien social au cœur du quartier de la Grette (recueil de mémoire des habitants, ...)

12 thématiques d'intervention ont été retenues :

- Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance
- Education/Parentalité/Jeunesse
- Sport
- Culture et expression artistique
- Santé, accès aux soins
- Accès aux droits sociaux
- Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation, Développement économique et commercial
- Logement, habitat et cadre de vie
- Lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes
- Participation des habitants et lien social
- Valeurs de la République et citoyenneté
- Pilotage, ingénierie du Contrat de Ville.

La programmation annuelle 2017 a été arrêtée à l'issue d'une instruction partenariale des dossiers proposés et de différentes réunions de calage internes, thématiques et territoriales, puis inter institutionnelles. Les dossiers ont été présentés aux Conseils Citoyens ce qui leur a permis d'être informés des dossiers et de donner leur avis sur leur pertinence.

Elle a été déterminée en accord avec les différentes délégations Ville et CAGB concernées et a fait l'objet d'une délibération soumise au bureau (subventions inférieures ou égales à 10 000 €), au Conseil Communautaire (subventions supérieures à 10 000 €) et au Conseil Municipal dans le cadre d'une délibération spécifique relative à la politique de la ville.

Les partenaires – Etat, Région, Département, CAF, bailleurs – ont attribués leurs subventions selon leurs propres processus décisionnels mais en cohérence avec les éléments issus de l'instruction partenariale de chaque dossier.

Les partenaires instructeurs (internes et externes) ont pu consulter et avoir accès aux dossiers déposés via la plateforme de dématérialisation mise en place fin 2015.

Les porteurs de projets, quant à eux, ont continué à déposer leur(s) dossier(s) par voie dématérialisée à l'adresse internet de l'appel à projets créée en 2015. Ils ont fait part de leur satisfaction. Les associations rencontrant des difficultés ont bénéficié de l'accompagnement de la Direction Contrat de Ville.

En 2017, l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville a accompagné 242 projets (Contrat Enfance Jeunesse compris) à hauteur de 3,32 millions d'euros (dont Ville 1 092 979 € hors fonctionnement Général, 774 072 € Grand Besançon, 49 409 € CCAS, 815 756 € crédits spécifiques Etat, 99 191 € Département et 491 377 € CAF CEJ) pour autant d'actions se déroulant essentiellement dans les quartiers prioritaires au bénéfice de leurs habitants. Ces projets sont portés par 109 structures dont 105 associatives.

Il convient de noter que dans le cadre des orientations en matière de politique de la ville la Région Bourgogne Franche-Comté a sollicité la Direction Contrat de Ville aux fins d'un avis consultatif sur 12 dossiers déposés dans le cadre du Fonds d'Aide aux Projets (FAP) pour des actions intervenant sur le territoire grand bisontin. Ces avis ont été rendus sur la base des échanges menés avec les différents partenaires internes et externes concernés puis transmis au comité d'engagement régional.

Afin d'être au plus près des besoins de chaque quartier et de pouvoir en échanger avec les associations qui y sont présentes, une réunion de lancement de l'appel à projets 2018 a été organisée dans chacun des cinq quartiers prioritaires du 2 au 12 octobre 2017. Les membres des conseils citoyens ont participé à ces rencontres. Cette nouvelle organisation, qui a permis d'échanger sur les projets et besoins de chacun des quartiers, a été appréciée de tous les participants.

#### H – L'élaboration d'une Convention Régionale de Cohésion Sociale et Urbaine

Cette nouvelle génération de convention dédiée à la politique de la ville et proposée par la Région Bourgogne Franche-Comté aux EPCI concernés a été élaborée courant 2017 et approuvée par les assemblées en fin d'année.

S'agissant d'une convention cadre, elle pose des principes d'intervention applicables au territoire du Grand Besançon, mais ce ne sont ni ce dernier, ni la Ville, qui seront les bénéficiaires exclusifs des financements prévus.

En effet, la convention prévoit 3 blocs de financements :

- Le PRIR Grette : 2 M€ prévus qui seront exclusivement fléchés sur GBH
- Les quartiers d'intérêt local : ce sont les 13 quartiers intégrés au contrat de ville du Grand Besançon parmi lesquels Curie Pasteur à Novillars ; ces QIL bénéficieront d'une enveloppe de 500 000 € sur la durée de la convention fléchée sur des opérations d'investissement
- La participation au financement d'actions issues de l'appel à projets annuel : 150 000 € par an soit 450 000 € au total

Les financements régionaux iront sur 3 axes prioritaires (investissement et fonctionnement), issus des compétences régionales :

- qualité et efficacité énergétique des logements et équipements publics,
- attractivité des quartiers et amélioration du cadre de vie
- développement économique, accès à la formation et à l'emploi

Conseil Municipal de Besançon : Après en avoir délibéré le 28 juin 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages, a décidé d'adopter les propositions du rapporteur.

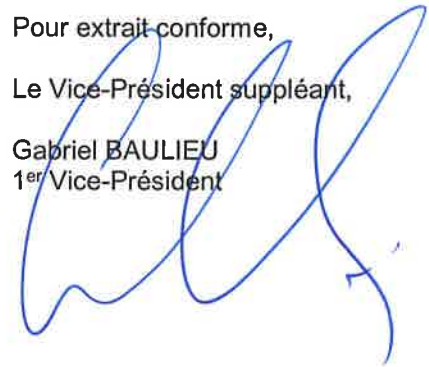
Conseil Municipal de Novillars : Après en avoir délibéré le 20 juin 2018, le Conseil Municipal a décidé d'adopter à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

Conseil Citoyen de Planoise : Voir annexe

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- prend connaissance et rend un avis sur le rapport annuel Politique de la Ville,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à présenter le rapport Politique de la Ville au Conseil Communautaire pour débat, approbation et indication des suites qui peuvent être réservées aux observations faites par les Conseils Municipaux concernés et les Conseils Citoyens des quartiers prioritaires de la Ville de Besançon.

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 11 OCT. 2018



Contrôle de légalité

**AVIS DU CONSEIL CITOYEN DE PLANOISE  
SUR LE RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE  
à fin 2017**

Ce rapport concerne le Contrat ville 2015/2020.

A mi bilan et après deux années de signature du contrat ville nous pouvons faire un constat sur la mise en œuvre des grandes orientations stratégiques pour notre quartier de Planoise.

Ce rapport s'appuie sur des études auxquelles le Conseil Citoyen n'a pas toujours été associé et dont il n'a pas eu la communication de l'intégralité de celles-ci. Ce sont pourtant des outils qui seraient utiles pour mieux définir les priorités d'action. Par ex :

l'étude sociologique et l'étude sur l'implantation d'un hôtel des artisans.

Les membres du Conseil Citoyen notent que sur les sujets cruciaux pour notre quartier, ils se sentent davantage consultés depuis peu de temps.

Parmi les points toujours en attente :

La Stratégie à mettre en place pour restaurer la sûreté et la tranquillité publique, est une priorité pour l'ensemble des membres du Conseil Citoyen. Ils souhaitent être complètement partenaires.

En effet, se réapproprier l'espace passe par un espace urbain sécurisé, et donc par une plus grande présence policière

Le nouveau « commissariat » annoncé n'est-il pas simplement le déplacement de l'actuel poste de police. Nous nous posons de nombreuses questions sur son fonctionnement : Heures de permanences, effectifs, date d'ouverture, intervention sur Planoise ?

Y aura-t-il respect de la norme de policier par habitants ?

Lorsque les actions relatives à la sûreté et la tranquillité publique seront complétées d'une éducation à la citoyenneté et aux valeurs de république, à la laïcité, à la parentalité un grand pas sera fait dans notre quartier.

Nous constatons également à la lecture du rapport que la mission globale d'urbanisme n'intègre pas un partenariat très étroit... avec le conseil Citoyen, nous n'avons donc aucune idée de l'état d'avancement de certains scénarios.

En 2017 des Diagnostics en marchant ont été menés, mais nous n'avons pas de retour au niveau des membres du Conseil Citoyen sur le faisable, le possible et l'impossible (avec les raisons) et le rétro planning des mises en œuvre d'améliorations.

Sur la base de ces diagnostics il a été prévu d'élaborer une convention cadre GUSP et une convention territoriale de quartier. Où en sont ces deux conventions ? Pourquoi les membres du Conseil de Citoyens n'ont-ils pas été associés à la rédaction de ces conventions ?

Sur l'ensemble du Contrat concernant Planoise, les copropriétés ne sont pas mentionnées. Ces dernières représentent 20 % contre 80% de logements sociaux ... La GUSP doit associer l'ensemble des partenaires dont les copropriétés par l'intermédiaire de leurs conseils syndicaux. Ce sera un enjeu des deux années à venir. .

Dans les invariants pour Planoise, il est indiqué :

Favoriser la qualité de l'habitat pour redonner de l'attractivité aux logements.... Il est nécessaire d'ajouter : « et pour redonner la valeur d'origine aux logements en copropriétés »

Il est également, comme pour les bailleurs sociaux nécessaires de revoir la taxe foncière des logements de Planoise et de programmer un abattement identique à celui des bailleurs sociaux compte-tenu de la dévalorisation des logements dans les copropriétés, de l'aggravation des charges liées aux incivilités du quartier, à la paupérisation des copropriétaires.

Dans la convention régionale de cohésion sociale et urbaine, il pourrait être ajouté les copropriétés sur l'axe prioritaire : qualité et efficacité énergétique des logements et équipements publics pour permettre de supporter les coûts d'isolation des bâtiments et baisser les coûts du chauffage.

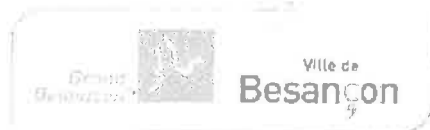
Ceci étant, nous constatons de fortes avancées avec la réussite Planoise quartier d'excellence numérique, L'implantation de la maison des services MSAP,

Une meilleure information / écoute du Conseil Citoyen.

Pour autant, il reste beaucoup à faire pour traiter des sujets aussi sensibles que l'attractivité du quartier, l'emploi, la lutte contre toutes les discriminations sur le quartier et la promotion de l'égalité Femmes/Hommes

LE CONSEIL CITOYENS DE PLANOISE

Avis réunion du 11 JUILLET 2018



Besançon, le

31 AOUT 2018

PÔLE DEVELOPPEMENT  
Direction Contrat de Ville

**Objet : Avis du conseil citoyen sur rapport politique  
de la ville 2017**

Affaire suivie par : E. Corne  
Courriel : edmond.corne@besancon.fr  
Tél. 03 81.87.85.90

Monsieur Nicolas Diamandides  
Coordinateur du Conseil Citoyen de  
Planoise

Accueil ouvert  
du lundi au jeudi  
de 8h à 12h  
et de 13h30 à 18h

le vendredi  
de 8h à 12h  
et de 13h30 à 17h

Monsieur,

Le conseil citoyen de Planoise, dont vous êtes le coordinateur, nous a fait parvenir son avis sur le rapport politique de la ville 2017, ce dont nous vous remercions.

Cet avis sera joint in extenso au rapport présenté au conseil communautaire du 28 septembre prochain.

Je souhaite cependant vous apporter des éléments de réponse sur certains des points évoqués. Ces éléments sont donnés sans esprit polémique ni volonté délibérée d'enjoliver une réalité dont nous mesurons bien les imperfections. Je pense cependant qu'une relation équilibrée et de qualité passe par notre capacité commune à nommer et à objectiver les faits qui sont en débat.

A ce titre, plusieurs points de votre avis ont retenu mon attention.

Mission globale d'urbanisme : 2017 a constitué une année de réflexion et de réalisation d'études techniques destinées à nourrir le projet global dont le contenu ne pouvait ni être présenté et encore moins débattu aiors qu'il n'était pas encore esquisé.

En revanche, vous avez été associé à la réalisation des principales études par le biais de réunions avec les prestataires et/ou via la participation de représentants du conseil citoyen aux COPIL de restitution :

- Etude Sureté et Sécurité Publique
- Etude Sociologique

Votre participation à ces études indissociables de la mission globale d'urbanisme, vous a donc bien associé à cette dernière dès 2017.

En revanche, il est vrai que pour l'étude « hôtel d'artisans » le choix de la collectivité et du prestataire a été de se rapprocher des utilisateurs potentiels c'est-à-dire des artisans eux-mêmes qui ont été contactés via la Chambre des Métiers.

Vous avez noté que très récemment, plusieurs séries d'échanges sur l'état d'avancement de la démarche urbaine globale ont eu lieu d'une part avec le Conseil Citoyen et d'autre part avec les habitants ; les derniers contacts ont eu lieu le 19 juin avec le Conseil Citoyen et le 4 juillet derniers au cours d'une réunion publique à laquelle vous avez pris une part active en animant des tables rondes.

Communauté  
d'agglomération  
du Grand Besançon  
La City  
4 rue Gabriel Plançon  
25043 Besançon Cedex  
Tél. 03 81 87 88 89  
Fax 03 81 87 88 08  
www.grandbesancon.fr

1/2

Pour ce qui concerne la GUSP plusieurs remarques sont nécessaires :

- Le conseil citoyen a été associé aux diagnostics en marchant réalisés en juin 2017,
- Une réunion de restitution a été organisée, pour le conseil citoyen, en novembre 2017.
- Cette réunion a permis :
  - o d'identifier les actions déjà conduites
  - o d'identifier les thématiques et les périmètres jugés prioritaires tant par les habitants que par les techniciens, pour mener des actions de fond
  - o d'arrêter le principe d'une veille régulière, associant les habitants (« habitants relais » aux rangs desquels figurent des membres de votre conseil)
- Ce sont les priorités arrêtées à cette occasion qui ont été introduites dans les conventions GUSP passées avec les bailleurs sociaux
- La rédaction de ces conventions constitue un travail technique qui a été mené par les techniciens de l'Etat, des bailleurs sociaux, de la Ville et du Grand Besançon auquel il n'était pas nécessaire d'associer le Conseil Citoyen dès lors que les principes d'action avaient été auparavant déterminé avec lui ; en revanche, nous tenons ces documents à votre disposition

Vous rappelez à juste titre que la sûreté et la tranquillité publique constituent votre priorité. Vous savez que c'est également celle des pouvoirs publics qui mettent tout en œuvre – et vont continuer à le faire – pour remédier aux graves difficultés dont pâtissent Planoise et les planoisiens du fait de ces dysfonctionnements. Vous savez également qu'il s'agit là d'un travail de longue haleine qui portera ses fruits dans la durée, grâce à l'investissement collectif des partenaires publics, associatifs et individuels qui doivent faire converger leurs efforts et leur énergie dans des projets collectifs conduits à travers le contrat de ville et le NPNRU.

Je note enfin votre vigilance vis-à-vis des copropriétés qui ne sont en aucun cas tenues à l'écart du projet global. Les collectivités locales sont cependant dans l'incapacité juridique de donner une suite favorable à votre suggestion de programmer un abattement sur la taxe foncière des propriétaires de logements de Planoise. Une telle décision appartient au législateur.

J'espère que ces éléments de réponse nous permettront de poursuivre le travail engagé avec votre conseil citoyen et nous reviendrons vers vous prochainement afin de convenir ensemble de la manière de l'enrichir.

Je vous remercie de communiquer ces éléments de réponse à l'ensemble des membres du Conseil Citoyen de Planoise.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

La Vice-Présidente du Grand Besançon



Karima ROCHDI